

01/06/2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de ville, lundi, le 1<sup>er</sup> juin 2020 à 19 h 30.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Madame la conseillère : Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers :  
Pierre Bergeron  
Daniel Sabourin  
Eugène Gagné  
Daniel Groleau  
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, monsieur Mokhtar Saada, directeur général et secrétaire-trésorier et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 15. Il présente l'ordre du jour et procède à l'ajout de deux (2) points soit #10.4.3 – Plan d'action concerté sur la réduction des matières résiduelles et #10.4.4 -- Gros rebus (encombrants).

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des états financiers 2019 vérifiés
4. Acceptation du procès-verbal du 4 mai 2020
5. Rapport des comités et du maire
6. Rapport du directeur général
7. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
8. Acceptation des salaires et des comptes
9. Correspondance du mois de mai 2020
10. Résolutions
  - 10.1 Administration
    - 10.1.1 Renouvellement du contrat de travail de la préposée à l'immatriculation
  - 10.2 Travaux publics
    - 10.2.1 Octroi de contrats pour l'abat-poussière
  - 10.3 Loisirs
    - 10.3.1 Octroi d'un contrat pour la fourniture d'une structure de deck hockey
  - 10.4 Urbanisme / développement
    - 10.4.1 Embauche d'un éco patrouilleur
    - 10.4.2 Dérogation mineure, 38 chemin Desjardins
    - 10.4.3 Plan d'action concerté sur la réduction des matières résiduelles **AJOUTÉ**
    - 10.4.4 Demande de reprise du service de collecte des encombrants **AJOUTÉ**
  - 10.5 Règlements
    - 10.5.1 Adoption du règlement #2019-089 – Programme complémentaire à Accèslogis
    - 10.5.2 Adoption du règlement #2020-094 – Division des districts électoraux
11. Divers et affaires nouvelles
12. Information des membres du conseil
13. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
14. Levée de la séance

## #2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-091

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout des points suivants :

#10.4.3 Plan d'action concerté sur la réduction des matières résiduelles

#10.4.4 Demande de reprise du service de collecte des encombrants

**ADOPTÉE**

## #3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mokhtar Saada, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 lequel est présenté par monsieur Jérôme Poulin, vérificateur de la firme RCGT ;

### ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

		Budget	Réalizations	
		2019	2019	2018
<b>Revenus</b>				
Taxes	1	3 918 285	3 944 794	3 900 211
Compensations tenant lieu de taxes	2	70 170	76 235	77 740
Quotes-parts	3	47 013	38 667	34 762
Transferts	4	1 020 452	530 936	1 565 530
Services rendus	5	642 149	547 360	710 584
Imposition de droits	6	93 872	105 819	102 054
Amendes et pénalités	7	20 000	23 345	26 014
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9	46 115	53 586	52 447
Autres revenus	10	77 430	102 309	731 595
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	5 935 486	5 423 051	7 200 937
<b>Charges</b>				
Administration générale	14	977 602	947 155	935 979
Sécurité publique	15	510 987	629 228	549 985
Transport	16	1 455 166	1 558 836	1 588 800
Hygiène du milieu	17	1 050 477	1 638 842	1 417 924
Santé et bien-être	18		1 058	
Aménagement, urbanisme et développement	19	497 586	427 470	403 328
Loisirs et culture	20	385 035	570 146	566 331
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	160 239	208 775	190 258
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	5 037 092	5 981 510	5 652 605
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	25	898 394	(558 459)	1 548 332
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		12 336 189	10 787 857
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	27			
Solde redressé	28		12 336 189	10 787 857
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice				
	29		11 777 730	12 336 189

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 DÉCEMBRE 2019**

		2019	2018
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	829 928	1 118 015
Débiteurs (note 5)	2	2 118 447	3 673 887
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6		
Autres actifs financiers (note 9)	7		
	8	2 948 375	4 791 902
<b>PASSIFS</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 10)	10		2 769 872
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	468 649	372 897
Revenus reportés (note 12)	12	200 031	170 727
Dette à long terme (note 13)	13	7 498 997	6 750 860
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14		
	15	8 167 677	10 064 356
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)</b>	16	(5 219 302)	(5 272 454)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations (note 15)	17	16 870 529	17 550 547
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18		
Stocks de fournitures	19	99 411	42 253
Autres actifs non financiers (note 17)	20	27 092	15 843
	21	16 997 032	17 608 643
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	22	11 777 730	12 336 189

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le conseil accepte le dépôt du rapport financier vérifié 2019.

**#4 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020**

**CONSIDERANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 ;

**CONSIDERANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2020-092** IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## **#5 RAPPORT DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **Du maire ;**

- COVID-19 : Commission scolaire et Polyvalente LSL
- COVID-19 : Rencontre MRC, Gouv. Fédéral et Gouv. Provincial
- Office Régional d'Habitation (et municipal)
- Gestion des matières résiduelles locale
- Rencontre des maires des municipalités autour du lac Aylmer
- Conseil d'administration du CLD
- Conseil d'administration de la SADC

### **Des membres du conseil ;**

- Écocentre mobile
- Présentation des états financiers 2019
- Rencontre ARLA
- Rencontre environnement MRC
- Corporation de loisirs
- Comité du Centre culturel
- Organisation du SAE été 2020
- Mesures d'urgence
- Rencontre élus et avocate (Me Veilleux)
- Rencontre des maires des municipalités autour du lac Aylmer

## **#6 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- Organisation des activités estivales
- Rencontre présentation des états financiers
- Organisation du travail à l'interne
- Démarrage étude diagnostique en gestion des matières résiduelles
- Sondage sur activités et projets de développement

## **#7 QUESTIONS REÇUES DU PUBLIC (TOUT SUJET MUNICIPAL)**

- Annulation collecte des encombrants
- Pelle mécanique
- Utilisation des conteneurs de la municipalité
- Location de la pelle mécanique en 2019

**#8**      **ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

**CONSIDERANT QUE** les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2020-093**      IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Eugène Gagné

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS** que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **318 355.88 \$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	<u>130 225.04 \$</u>
Opérations courantes à payer :	<u>188 130.84 \$</u>
<b>Sous total</b>	<b>318 355.88 \$</b>
Salaires payés :	<u>45 281.55 \$</u>
<b>Grand total :</b>	<b><u>363 637.43 \$</u></b>

Que le rapport soit classé sous le numéro 05-2020 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**#9**      **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

Deux (2) correspondances sont à noter :

- Régie intermunicipale des Hameaux : maintient sa décision : aucune collecte d'encombrants
- Gouvernement fédéral et provincial : octroi subvention FIMEAU de 709 848\$

Par conséquent, le maire, Richard Tanguay fait le dépôt des correspondances du mois de mai 2020.

#10

**RÉSOLUTIONS**

**#10.1 ADMINISTRATION**

**#10.1.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA PRÉPOSÉE À L'IMMATRICULATION**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sylvie Houde occupe le poste de préposé à l'immatriculation au point de services SAAQ situé à Weedon depuis le 12 octobre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'embauche de madame Houde est venu à échéance le 31 décembre 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2020-094**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le contrat de madame Sylvie Houde, préposée à l'immatriculation soit renouvelé pour une période d'une année ;

**QUE** monsieur Richard Tanguay, maire et monsieur Mokhtar Saada, directeur général soient et sont autorisés à signer le contrat de travail de madame Sylvie Houde.

**ADOPTÉE**

**#10.2 TRAVAUX PUBLICS**

**#10.2.1 OCTROI DE CONTRATS POUR L'ABAT-POUSSIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2020-01 pour la fourniture d'abat-poussière, conformément aux lois en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions concernant ces appels d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 7 mai à 15h00 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2020-095**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Eugène Gagné

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Soumissions 2020		
Fournisseur	ballot 80 à 87%	Chlorure de calcium liquide 35%
Sel Warwick	<b>475.00 \$ / ballot (T.M.)</b>	-- \$ / litre
Somavrac	540.00 \$ / ballot (T.M.)	<b>0.3045 \$ / litre</b>
Les entreprises Bourget	-- \$ / ballot (T.M.)	0.3539 \$ / litre

**QUE** le conseil octroi le contrat d'abat-poussière en flocons à Sel Warwick et le contrat d'abat-poussière liquide à Somavrac aux coûts détaillés dans le tableau ci-haut.

**QUE** concernant l'abat-poussière en ballot, le prix inclut le transport sur palettes par le fournisseur ;

**QUE** les prix ci-haut mentionnés n'incluent pas les taxes applicables.

**QUE** les sommes engagées pour ces fournitures soient prélevées à même le poste budgétaire no. 02-320-00-629 en respectant toutefois les sommes prévues au budget.

**ADOPTÉE**

**#10.3 LOISIRS**

**#10.3.1 OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE STRUCTURE DE DECK HOCKEY**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant sur la fourniture d'une structure de deck hockey ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions concernant cet appel d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 29 mai 2020 à 9h45 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2020-096**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** les prix les plus bas conformes (en caractères **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

<b>Fournisseur</b>	<b>Prix</b>	<b>Option (bancs joueurs)</b>	<b>Grand total</b>
<b>Permafib Inc.</b>	47 428.00 \$	3240.25 \$	<b>50 668.25 \$</b>
Omni-Tech Sports	47 149.46 \$	3631.64 \$	50 781.10 \$

**QUE** l'entreprise Permafib Inc. soit retenue pour la fourniture de structure de deck hockey au coût inscrit dans le tableau ci-haut le tout excluant les taxes fédérales et provinciales.

**QUE** le directeur général soit autorisé à procéder à l'octroi du contrat en respectant toutefois les sommes prévues au budget.

**ADOPTÉE**

**#10.4 URBANISME / DÉVELOPPEMENT**

**#10.4.1 EMBAUCHE D'UN ÉCO PATROUILLEUR**

**CONSIDÉRANT QU'** la municipalité de Weedon doit procéder à l'embauche d'une ressource pour la gestion des matières résiduelles et la revégétalisation des bandes riveraines pour la période estivale 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce poste de "éco patrouilleur" consistera à faire état des lieux, à l'éducation et à la communication des informations relative à la gestion des matières résiduelle et à la revégétalisation des bandes riveraines ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2020-097**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil autorise monsieur Mokhtar Saada, directeur général à procéder à l'embauche de monsieur Emrick Bergeron à titre d'étudiant au poste d'éco patrouilleur pour la gestion des matières résiduelles et la revégétalisation et ce, à compter du 20 mai 2020 et pour la période estivale 2020 ;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Weedon et au dossier personnel de l'employé occasionnel.

**ADOPTÉE**



**#10.4.2 DÉROGATION MINEURE #2020-04-0001, 38 CHEMIN DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure portant le numéro 2020-04-0001 fut déposée au bureau de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dérogation concerne l'immeuble situé au 38, chemin Desjardins à Weedon ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dérogation le non-respect de la marge de recul avant du bâtiment principal ;

**CONSIDÉRANT QU'** aucun permis de construction n'a été émis lors de la construction au début des années 1980 ;

**CONSIDÉRANT QU'** un premier permis a été pris en 1989 pour la fondation de la résidence et l'installation septique ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement 173 de l'ancienne municipalité de St-Gérard, la résidence aurait dû être implanter à une distance minimale de 6 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment se trouve à une distance de 2.80 mètres du chemin Desjardins ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette propriété n'est pas située sur le bord d'un cours d'eau et que le terrain est d'une superficie de 98 564.9 mètres carrés ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2020-098**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Daniel Sabourin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** conseil municipal accepte la demande de dérogation portant le numéro 2020-04-0001 concernant une marge de recul avant de 2.80 mètres au lieu du 6 mètres inscrit au règlement 173 de l'ancienne municipalité de St-Gérard au 38, chemin Desjardins à Weedon.

**ADOPTÉE**

**#10.4.3 PLAN D'ACTION CONCERTÉ SUR LA RÉDUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QU'** une ressource a été engagée par les municipalités de Dudswell, East Angus et Weedon pour élaborer un plan d'action visant la réduction à la source des matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT QU'** une présentation des actions a été effectuée auprès de l'ensemble des conseils municipaux lundi le 10 février 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'** un plan d'action réalisé par le comité de pilotage composé des maires et des directeurs généraux a été déposé par la chargée de projet Daphnée Carmel ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2020-099**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Eugène Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le comité soit mandaté pour la réalisation des priorités 2020 pour la somme de 30 000\$ taxes incluses ;

**QUE** le 30 000\$ soit réparti de manière égale entre les trois (3) municipalités soit 10 000\$ par municipalité.

**ADOPTÉE**

**#10.4.4 DEMANDE DE REPRISE DU SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

**CONSIDÉRANT** la décision du conseil d'administration de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux de procéder à l'annulation de la collecte des encombrants prévue la semaine du 7 juin 2020 dans la municipalité de Weedon ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon a délégué cette compétence à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de collecte des encombrants a été reconnu « service essentiel », tel que mentionné dans l'arrêté ministériel #2020-033 du 7 mai 2020 et doit donc être maintenu ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2020-100**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil municipal de Weedon **exige** la reprise du service de collecte des encombrants par la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux à défaut de quoi, la facturation des frais supplémentaires pour effectuer ladite collecte sera envoyée à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ;

**ADOPTÉE**

**#10.5 RÈGLEMENTS**

**#10.5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT #2019-089 POUR LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme *AccèsLogis Québec* et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes ;

**CONSIDÉRANT QU'** le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** un avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 4 mai 2020 par madame Maylis Toulouse, conseillère au district no.5 et la présentation du projet de règlement a été fait par monsieur Tanguay, maire ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2020-101**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Denis Rondeau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil adopte le règlement no. 2019-089 intitulé « règlement programme complémentaire à accès logis ».

**QUE** le règlement soit envoyé à la Société d'Habitation du Québec pour approbation.

**ADOPTÉE**

**#10.5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT #2020-094 PORTANT SUR LA DIVISION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné le 4 mai par le conseiller monsieur Eugène Gagné du district #3 ;

**CONSIDÉRANT QU'** un projet de règlement a été adopté le 4 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public pour la consultation du règlement a été donné le 5 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Weedon doit être de six (6) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la modification de la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq pourcent (25 %) au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2020-102**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Pierre Bergeron

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil adopte le règlement no. 2020-094 intitulé « règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux ».

**ADOPTÉE**

**#10 AFFAIRES NOUVELLES**

- Aucune information pour ce point

**#11 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Financement des camions de pompier versus les véhicules de voirie
- Justification d'une conseillère pour son désaccord sur les états financiers
- Demande d'excuses d'une conseillère
- Ouverture de la piscine municipale

**#12 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Aucune question pour ce point

**#13 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2020-103**

À 20 h 05, monsieur Pierre Bergeron propose la levée de cette séance ordinaire.

---

Richard Tanguay,  
Maire

---

Mokhtar Saada  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier